

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)  
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022**

**N° 2022 0164**

Nombre en Membres : 15  
En exercice : 12  
Ont pris part à la délibération 10  
Procurations : 01  
Date de convocation : 13 décembre 2022  
Date d'affichage : 13 décembre 2022  
\*\*\*\*\*

L'An Deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à 20H00 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Olivier SACHE, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Corentin GROS, Robert LEVY, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Tony BUTHOD GARCON

Absents excusés : Gérard RUFFIER LANCHE (donne procuration à René RUFFIER LANCHE), Olivier CHENU,

Secrétaire : Vincent RUFFIER DES AIMES

***Objet : Convention avec le Rucher des Allobroges – Installation d'un rucher***

La présente convention a pour objet l'adhésion de la commune au syndicat d'apiculteur le Rucher des Allobroges et de la mise à disposition gratuite d'un espace sur la parcelle communale OC 01262 d'une superficie de 280 m<sup>2</sup> pour permettre l'implantation de 5 ruches, avec un accès permanent au site d'implantation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

**VALIDE** la convention avec le Rucher des Allobroges, syndicat d'apiculture de la Savoie, représenté par son président M. Jean-Paul Charpin.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire,  
René RUFFIER LANCHE**



**MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE**

# Convention pour l'installation d'un rucher sur la commune de .....

**Il est convenu ce qui suit entre :**

- la commune de ..... (73), représentée par son maire M. ....,

**Et**

- le Rucher des Allobroges, syndicat d'apiculture de la Savoie, représenté par son président M. Jean-Paul Charpin.

**Et**

- M ....., apiculteur adhérent du Rucher des Allobroges, domicilié

.....,  
tel fixe ....., portable .....

**Article 1 :** Dans le cadre de l'opération « Abeilles communales », la commune de ..... met à disposition d'un jeune apiculteur un emplacement sur un terrain communal, situé .....

**Article 2 :** M. .... pourra installer 5 ruches au maximum sur ce site. Il s'est assuré que l'emplacement retenu pour ses ruches respecte les distances réglementaires de sécurité, telles qu'elles sont définies dans l'arrêté préfectoral. A défaut, il installera une clôture pleine de 2 m de hauteur autour des ruches.

**Article 3 :** M. ....s'engage à :

- ne pas modifier l'état du terrain prêté.
- entretenir l'emplacement fourni et le rendre en l'état initial.
- respecter les règles de bon voisinage.

**Article 4 :** La commune s'engage à :

- mettre l'emplacement et son accès à disposition de M. ....
- à laisser les abeilles en toute tranquillité sur le site.

**Article 5 :** M. .... est seul responsable de son rucher. Il procédera à toutes les formalités légales qui s'imposent aux apiculteurs (assurance, déclaration).

**Article 6 :** La commune de ..... pourra communiquer sur l'implantation de ce rucher (dans son bulletin municipal) après avoir obtenu l'aval du Rucher des Allobroges. Le Rucher des Allobroges pourra lui aussi communiquer (dans la revue nationale du SNA, L'Abeille de France, et dans son bulletin départemental) après avoir obtenu l'aval de la commune de .....

**Article 7 :** La présente convention est conclue pour une durée de un an. L'année commence à la date de la signature de la convention. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Elle est dénonçable par chaque partie, à la fin de l'année.

**Fait à ....., le .....**

(en trois exemplaires)

Signatures :

**La commune de .....,**

**Le Rucher des Allobroges,**

**M. ....**

OC 01962 : 280 m<sup>2</sup>

**RGD**  
**SAVOIE**  
**MONT-**  
**BLANC**

